



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL

DU 25 septembre 2015

A l'ouverture de la séance, nous avons lu la déclaration liminaire qui est sur notre site.

Le Président a souhaité répondre avant le début des travaux aux déclarations lues.

Monsieur TRICHET a expliqué que le lancement des groupes métiers est une initiative locale et elle doit permettre « d'améliorer le travail des agents avec les agents ». Comment peut-on être contre ? Selon lui, il faut associer les agents aux méthodes de travail. « Nous ne sommes pas en train de demander aux agents de faire des simplifications pour supprimer leurs emplois ».

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit plutôt d'essayer d'adapter les méthodes aux moyens humains : comment peut-on faire plus vite certaines tâches, peut-on en supprimer d'autres... ?

Ce sont bien les suppressions et les vacances d'emplois qui pèsent sur nos conditions de travail et qui détériorent la qualité de celui-ci.

Concernant le budget et son état d'avancement, la direction a demandé un abondement car sinon, elle est dans l'impossibilité de le boucler. Espérons que nous l'ayons car sinon, la direction ne pourra plus payer les dépenses jusque la fin d'année.

Suite à l'incident récent à la trésorerie d'Auxerre, la Direction va faire une demande d'enveloppe budgétaire pour que des travaux permettent de sécuriser l'entrée du poste en créant un sas .

En réponse à notre liminaire, le président a précisé que selon lui, il n'y avait aucun problème pour que le PTGC aide les SIP de Sens et de Joigny lors de la tenue des CCID.

Il s'agit de souplesse et de solidarité entre les services.

SOUPLESSE, c'est le maître mot de ce CT...Alors, à quoi bon l'instauration de protocoles lors des restructurations, puisque dorénavant, il faut faire preuve de souplesse !!!

Les agents devront faire preuve de souplesse et de solidarité entre les services. En clair, selon les priorités du moment, certains services pourront être amenés à en aider d'autres....

SOUPLESSE, pour les que les agents ne souffrent pas....mais quid des services « aidant », car TOUS les services de notre direction sont impactés par les suppressions de postes....

En réponse à –notre déclaration liminaire, M. PERRIN nous confirme qu'une fiche pratique à l'attention des comptables concernées par le transfert des réseaux d'éclairage public est en cours d'élaboration. L'absence prolongée de MME ROYER, la comptable de la FDEY, a beaucoup retardé la mise en place de ses opérations.

Un marché vient d'être signé par la FDEY avec un cabinet d'étude pour évaluer la valeur des réseaux et permettre d'ajuster au mieux les états d'actifs des collectivités affectantes.

M le président confirme que toutes les opérations de transfert doivent être comptabilisées avant le 31/12. Toutes les opérations erronées comptabilisées depuis le 1^{er} janvier 2015 devront aussi être régularisées.

1 - Approbation du PV du 29 juin 2015

Le procès-verbal du 29 juin a été adopté à l'unanimité

2 - Nouvelle organisation de la Direction Départementale :

Une présentation du nouvel organigramme de la direction a été faite, ainsi que l'organigramme cible qui doit être atteint pour 2018. La DG a classé toutes les directions en catégories et a ainsi défini un organigramme cible. Cette restructuration concerne uniquement les postes de A+. L'Yonne est en catégorie 3 et de fait, doit avoir 1AGFiP, 1 AFiP et 3 AFiPA. Elle perdra aussi à terme 3 IDIV.

Le président confirme que M AUGIER DE CREMIERS est bien son adjoint. Il n'a pas vocation à remplacer MME WARNIER. Le pôle transverse peut parfaitement être géré par M MUTZ et M KRECKE d'autant qu'à l'horizon 2018/2019, les 2/3 de l'activité des Ressources Humaines partiront sur un pôle régional.

Le Président a précisé que l'organigramme de la direction présenté fait apparaître aussi les inspecteurs pour plus de lisibilité. Cependant, les agents B et C ne sont pas mentionnés car l'organisation « interne » de la direction entre les services reste une décision de Monsieur TRICHET et les agents sont affectés à la direction, et pas sur un service particulier.

Concernant les locaux laissés par le service de la Caisse de Dépôt et de Consignation, le Directeur a convenu que dans le cadre des futures restructurations, il faudrait trouver de la place « rue des Moreaux »...

En clair, il faudra déménager certains services de la rue des Moreaux dans les locaux laissés vides de la DDFiP pour pouvoir accueillir les services restructurés....

Malgré les questions des Organisations Syndicales, le référent cadastre n'est toujours pas clairement identifié....

3 - Caisses uniques :

La mise en place des caisses uniques sur les gros sites se fera le 1^{er} novembre 2015. Le document présenté est le même que celui présenté au dernier CT de juin, avec pour seules modifications la date des réunions de présentations sur les sites (début octobre) et l'ajout de la note en annexe concernant le mode opératoire pour les Services de Publicité Foncière.

Il s'agit seulement de mettre le paiement en numéraire à un seul endroit (par gros site).

Une organisation syndicale a réitéré sa demande concernant la sonnette du 1^{er} étage de la rue des Moreaux pour les contribuables qui montent dans les étages, qui appuient sur la sonnette et les agents qui sont obligés de se lever : « Mais où en êtes-vous dans votre réflexion, Monsieur le Directeur ? » « Avec la mise en place de la caisse unique, les contribuables vont redescendre payer, puis ils remonteront, sonneront une nouvelle fois pour la délivrance du document et les agents devront se lever une nouvelle fois.... »

Or la délivrance ne se fait pas le même jour, les contribuables ne sonneront donc pas, a priori, une 2^{ème} fois....

Concernant la réception pour les SPF (et le PTGC), la situation n'est pas confortable pour les agents et il faut peut-être réfléchir à une autre solution. Cependant, il ne faut pas oublier tous les autres services qui reçoivent au 2^{ème} étage : enregistrement, Service Impôt Entreprise, Pôle Recouvrement Spécialisé, Pôle Contrôle Expertise, Brigade Départementale Fiscalité Immobilière et Brigade de Contrôle et de Recherche. Les contribuables doivent donc continuer de pouvoir monter dans les étages...

4 - Questions diverses :

- Point sur l'informatique

Un point sur l'informatique est demandé concernant les moyens humains et matériels.

Le Directeur a demandé un point sur le parc informatique, les actions de la cellule informatique ainsi que leur calendrier à la Direction les gérant (ESI de Nemours). Il souhaitait avoir un accès au portail où toutes les interventions de la CID sont mentionnées. Il a reçu une fin de non-recevoir !!! Incroyable !!!

On demande aux services de la souplesse, mais les directions entre-elles manifestement en manquent !!!

- Point sur les dégagements :

Un point sur les conventions avec la Banque Postale a été demandé. Le Président a indiqué qu'aucun bilan ne serait fait mais qu'il indiquerait les problèmes qui lui remonteraient.

La trésorerie de Toucy a des problèmes avec le Lycée car la personne attend longtemps avant de venir donner le numéraire....Le problème est connu mais devrait être résolu en début d'année prochaine.

- Point sur la réception :

Concernant la réception pour la campagne d'impôt sur le revenu, cette année, a priori, la tendance a été vers un meilleur étalement du flux de réception.

Le problème actuellement est la modification législative concernant l'exonération (surtout la non-exonération) pour les personnes âgées de la Taxe foncière qui ne prend effet que cette année. C'est donc très compliqué...d'autant que pour des raisons de liaisons informatiques tardives, la modification n'est pas intervenue pour la Taxe Foncière 2014 alors que cela aurait dû. Les rôles supplémentaires sont, ou vont être, faits....

Le Directeur, en dernier point, a indiqué que des mesures de souplesse ont été mises en place pour les agriculteurs. Le Pôle Fiscal a la charge de l'étude des dossiers, soit actuellement 130 dossiers...

SOUPLESSE était donc le mot du jour....

Vos élues en CT présentes en séance

Caroline GERMAIN

Carine CAMBURET

Sandrine CAVELIER